

**« Pour un espace public heureux,  
mis en valeur par la lumière et les arts »**

**TABLE RONDE N°2 Gestion et animation**

**animée par Yves Malfilâtre**

**Pierre-Marie Tricaud** a insisté sur le fait qu'un « espace public heureux » n'est pas lié à la seule qualité de l'aménagement mais aussi à ce que les usagers peuvent en faire. Il a cité à titre d'exemple une opération à Beyrouth.

**Jean-Cedric Landry** a souligné l'importance de prendre en compte dès la conception des espaces publics, l'entretien, la conservation et les modalités d'utilisation,

**Laetitia Lafforgue** a déploré en tant qu'usagère de l'espace public les restrictions d'utilisation de plus en plus grandes, empêchant toute spontanéité d'intervention. Elle a souligné que l'espace public en milieu rural reste le dernier endroit de la mixité sociale, et a proposé au Ministère de la Culture la création d'un « 1 % travaux publics » pour financer des animations dans l'espace public.

**Arnaud Avezou** a préconisé de toujours adapter le mobilier urbain à son usage et à son environnement, en regrettant qu'il y ait trop peu d'études en amont, très peu de retour de l'usage et trop de normes.

**François Bertrand** a fait observer que l'Etat est directement concerné par la sûreté et la sécurité dans les espaces publics et qu'il convient de les prendre en compte dès l'aménagement. Un document a été distribué .

**Marie Prost-Coletta** a insisté sur le confort d'usage de l'espace public, qui doit être pensé en termes non agressifs et a souligné que l'usager devait être au centre des préoccupations des concepteurs.